

**PROCÈS-VERBAL** de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de mars 2018 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenu le onzième jour d'avril deux mille dix-huit (11/04/2018) à 10 h 11, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Sont absents :**

Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

---

18-03-33

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018**

Le maire de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, propose la réouverture de la séance ordinaire du mois de mars 2018 à 10 h 11.

18-03-34

**PONT DU CHEMIN SNIGOLE : OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PONT**

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'étude structurale réalisée par la firme EMS confirment que le tablier du pont doit être remplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a résolu unanimement de procéder à un appel d'offres public pour le projet en titre;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres lancé le 16 mars dernier;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions le 9 avril dernier à 11 h à la MRC de Charlevoix-Est;

---

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Soumissionnaires	Prix de la soumission taxes incluses
MVC Océan inc.	145 972,26 \$
Constructions P. P. Gagnon inc.	114 685,26 \$
Parko inc.	90 438,19 \$
Les Constructions Hydrospec inc.	140 384,48 \$
Paul Pedneault inc.	122 159,33 \$
Construction Ponvicom inc.	98 303,62 \$
Construction Éclair	82 782 \$
PointCo inc.	146 112,53 \$

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Éclair inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour la réfection du pont du chemin Snigole, à Construction Éclair inc., pour la somme de 82 782 \$ taxes incluses payée à cinquante pour cent (50 %) à même le surplus GMR du budget 2017 et pour l'autre cinquante pour cent (50 %) à même le surplus 2017 de la valorisation.

c. c. M. Martin Dufour, Construction Éclair inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-03-35

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2023 : OCTROI DU CONTRAT POUR LE MANDAT**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 18-01-11 relativement au mandat au directeur général pour la planification stratégique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancée pour l'élaboration de la planification stratégique 2019-2023 de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** trois professionnels ont été invités à déposer une offre de services;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions le 6 avril dernier à 11 h, à la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les trois professionnels invités, une seule a été déposée une offre à la MRC à la suite dudit appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection composé de représentants des deux MRC a évalué les offres de services en regard des critères établis au devis et en appliquant la formule de calcul établie par la loi pour l'octroi de services professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a accordé une note supérieure à la note de passage de 70 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Proxima Centauri inc. a été jugée qualifiée par le comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe de prix du soumissionnaire qualifié a été ouverte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de donner le mandat à Proxima Centauri inc. pour effectuer la planification stratégique 2019-2023 de la MRC de Charlevoix-Est, pour la somme de 20 120,63 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC

18-03-36

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : FIN DES APPELS EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE SERVICES NON PRÉVUS**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-04-26 relativement aux changements des modalités d'opération de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre fin aux appels en dehors des heures normales de services non prévus (*calls*);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de ne plus desservir les appels en dehors des heures normales de services non prévus, sauf pour les appels d'urgence émis par des autorités gouvernementales, incluant notamment, mais non limitativement, la Sûreté du Québec.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

18-03-37

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ENTENTES D'UTILISATION DE L'AÉROPORT POUR LE G7, DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET AUTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le sommet du G7 2018 aura lieu à La Malbaie en juin prochain et qu'une demande a été effectuée pour la location de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** les diverses demandes des autorités concernées relativement à l'Aéroport de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à négocier et signer une entente de location pour l'Aéroport de Charlevoix, conformément aux discussions lors de la séance de travail.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale à d'octroyer les divers contrats requis pour répondre aux demandes des autorités concernées par le dossier, notamment, mais non limitativement les contrats suivants :

- Déneigement;
- Mise à niveau de la génératrice;
- Achat et pose de roulettes sur la clôture.

**18-03-38****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 10 h 13.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier